

A LA COMMISSION STAVISKY LA DEPOSITION DU COMMISSAIRE GUILLAUME

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Pas plus que ses collaborateurs, il n'obéissait à un parti-pris quelconque. Chaque jour, il rendait compte à M. Ordonneau de ce qu'il avait fait. Invité par M. Ordonneau à présenter une pratique courante, à présenter un rapport d'ensemble, l'intérêt n'a été dans la rédaction de ce travail à aucune arrière-pensée.

D. — C'est donc M. Ordonneau qui vous a chargé de la rédaction du rapport. Ce n'est pas M. Cléron ?

Non.

Poursuivant sa déposition, M. Guillaume a confirmé que c'est M. Ordonneau seul qui a demandé le rapport.

« Je ne me gêne jamais pour critiquer... »

D. — Vous ne vous êtes pas borné à résumer des témoignages, vous avez fait œuvre de critique et c'est dans la partie civile que vous vous êtes érigé en censeur des magistrats.

R. — J'avais le droit d'exprimer le regret que certains témoignages n'aient pas été faits, tant sur le train tamponneur que sur la lime et la houpette. Des constatations de cette nature peuvent présenter une grande importance. Il faut les confier dès les premières heures aux spécialistes de l'identité judiciaire, afin de s'entourer de toutes les garanties, surtout dans une affaire si importante.

D. — D'accord, mais enfin, vous vous êtes arrogé le droit de dire ce que vous pensiez de la marche de l'instruction. Je vous demande : Est-ce l'usage ?

R. — Je ne me gêne jamais pour critiquer, non plus qu'on ne se gêne pour vous critiquer, nous.

D. — Vous savez que la partie civile n'a rien de plus à dire que le procureur de votre enquête de manière à pouvoir vérifier vos témoignages ?

R. — Je n'étais pas à mettre la partie civile au courant. C'était le rôle de M. Ordonneau.

Enquête mal commencée

Répondant aux questions de M. Guérin, le commissaire Guillaume dit qu'il n'a pas eu l'impression que le Parquet de Dijon n'a pas entouré les premières heures de l'enquête de toutes les précautions d'usage. C'est ainsi que les débris du cadavre du conseiller et les objets épars autour du corps ont été déplacés et les empreintes digitales des enquêteurs. Il n'est pas été photographié et les empreintes digitales n'ont pas été relevées. Un journaliste n'a pu faire sa propre enquête avant que le Parquet ait commencé la sienne. Le couteau sur lequel on a dit qu'il y avait des traces sanguinolentes aurait dû être mis sous scellés. Quant à la victime, elle n'avait pas été examinée par le médecin légiste avant d'être remise à la famille sans avoir été inventoriée.

Le coup de téléphone

Le commissaire Guillaume répond ensuite à diverses questions portant sur les enquêtes qu'il a personnellement menées. Il reconnaît que certains témoignages, à son sens secondaires, ne figurent pas au dossier.

Le président s'étonne qu'on n'ait pas entendu M. Robin des premiers jours.

R. — Pour moi, je l'aurais entendu comme ça, ainsi que sa femme. Mais on ne peut pas donner l'adresse de M. Robin en contre-interrogatoire, ce coup de téléphone en contre-interrogatoire, ce coup de téléphone en contre-interrogatoire, ce coup de téléphone en contre-interrogatoire.

Crime... Suicide...

Le président s'étonne aussi qu'on n'ait pas enquêté sur le manège de la femme de M. Princes et sur son compte en banque. Un expert a bien été commis, mais il n'y a rien eu.

R. — OUI.

D. — Savez-vous qu'il a été chargé par un journal ou un autre de faire un article sur la faillite et quels en ont été les résultats ?

R. — Je ne le lui ai pas demandé. Il m'a écrit qu'il avait formé des opinions sur ce qui s'était passé. Mais il n'a pas collaboré avec les policiers et amateurs qui ont été chargés de l'enquête.

D. — L'explication sur l'heure d'arrivée du train sur les lieux, et sur l'expertise médicale relative à l'estomac.

R. — On s'est demandé si votre conclusion n'était pas spirituelle. Toutes les pièces saisis et les notes de jour, dont nous n'avons donné aucun résultat, mais l'ensemble des constatations médicales suppose matériellement à l'hypothèse du suicide. Et c'est ce que vous avez dit très sérieusement.

R. — OUI.

D. — Est-il exact qu'un commissaire de police de Lille ait été nommé à Dijon qu'il s'agissait d'un suicide individuel ?

R. — Je ne sais pas.

Une tête tranchée nettement comme un couteau...

Le président parle du mémoire de la partie civile et des lacunes qui ont été observées : telle la présence de sang et de la locomotive à l'endroit où l'enquête a été faite, telle la présence de sang et de la locomotive à l'endroit où l'enquête a été faite.

R. — Il avait été remarqué sur le croquis que l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour. Ce qui est sûr, c'est que l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

QUATRE ESPIONS sévèrement jugés en appel à Metz

La Chambre d'appel de Metz, dans son audience d'hier matin, a rendu son jugement dans l'affaire d'espionnage jugée le 22 août dernier.

A cette date, le Tribunal Correctionnel condamnait par défaut Karl Dupré, secrétaire particulier de Roehling, à cinq ans de prison, 30 ans d'interdiction de séjour et 100 francs d'amende ; Aloïs Frischmann, fonctionnaire de la police française de Roehling, à deux ans de prison, 30 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour ; Charles Raetz, fonctionnaire naturalisé Français, à 18 mois de prison, 10 ans d'interdiction de séjour et 500 francs d'amende ; et Johann Rathke, chef de la sûreté des usines Reichling, à Volklingen, à six mois de prison, 10 ans d'interdiction de séjour et 500 francs d'amende.

L'affaire fut plaidée devant la Cour le 25 octobre dernier. Les peines des espions ont été sensiblement augmentées et portées :

Pour Frischmann, à 3 ans de prison, 1.000 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour ; pour Raetz, à 30 mois de prison, 1.000 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour. Quant au sujet naturalisé français, Aloïs Frischmann, acquitté en première instance, il avait, grâce à son prudent et ne pas répéter la convocation en appel du ministère public, il a été condamné par défaut, à 18 mois de prison, 500 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour.

SI VOUS N'AVEZ PAS LE TEMPS...

Beaucoup de travailleurs ne goûtent pas à 4 heures sous prétexte qu'il n'y en a pas. Ils se rendent à l'usine et se trouvent devant un grand magasin, où le téléphoniste d'un central ne peuvent pas toujours disposer des quelques instants nécessaires pour l'absorption d'une tartine de confitures.

Pour goûter sans perdre de temps un bon moyen consiste à croquer simplement une tartine de pain, avec un morceau de confiture, ce qui peut facilement être emporté dans un sac ou une poche ; et le sucre, sous un petit volume, est un réconfortant, permet de terminer sans fatigue votre journée.

Important entretiens...

...entre M. Herriot et M. Albert Lebrun

M. Edouard Herriot, ministre d'Etat, s'est rendu à la fin de la matinée d'hier à l'Élysée où il a eu un entretien d'une heure et demie avec le chef de l'Etat.

...entre M. Pierre Laval et M. Rosenberg

M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, s'est un long entretien avec M. Rosenberg, chargé d'affaires de l'U. R. S. S. à Paris. La conversation, d'ordre général, a porté sur la situation politique actuelle en Europe et sur le projet de pacte oriental qui avait été amorcé il y a quelques mois.

**CINQ OUVRIERS BLESSÉS
PAR L'EXPLOSION D'UN OBUS**

Un obus de 37 mm a fait explosion hier matin à l'atelier de chargement de Moulin ; cinq ouvriers ont été blessés, dont un grièvement. Les blessés sont : Mmes Vve Virginie Barbillon, Joséphine Robert, atteintes à la tête ; M. Gabriel Moine, qui a dû subir l'amputation de deux mains, et M. Ernest Favy, qui ont été admis à l'hôpital. Le cinquième blessé, M. Augustin Charbonnier, qui porte une blessure à la tête, a été transporté à son domicile.

**LES PETITS ALLEMANDS
APPRENNENT A SE DÉFENDRE
CONTRE LES AVIONS**

La protection contre les attaques aériennes a fait aussi partie du nouveau programme national-socialiste d'enseignement. Des leur sortie de la maternelle, les élèves du premier degré scolaire apprennent les exercices de défense, qui ont été déjà occupés de la défense anti-aérienne. Sous la conduite de leurs maîtres et maîtresses, ces petits soldats commencent à se familiariser avec les pratiques de défense contre avions.

On procède devant eux à des explosions de bombes suivies d'incendies, à l'évaluation et au rangement des objets, à la recherche de leur protection par grand chose à tout cela. Rentrés à la maison, ils lisent à leurs parents : « Cela a fait beaucoup de bruit et nous avons eu bien peur ».

1.200 KILOMÈTRES A L'HEURE

Cette vitesse vient d'être réalisée, mais par une fusée et pendant une durée de 12 secondes. En effet, l'ingénieur allemand Gherard Zucker a effectué à Zaud, près de Trieste, des expériences de lancement d'une fusée postale. L'engin en tôle d'aluminium, long d'environ un mètre, est élevé à une hauteur de 300 mètres et parcourt quatre kilomètres en 13 secondes, soit à la vitesse de 1.200 km. à l'heure.

**LOU TELLEGEN S'EST SUICIDÉ
A HOLLYWOOD**

On annonce le suicide à Hollywood de Lou Tellegen, l'acteur français qui résidait depuis de nombreuses années aux États-Unis. Il avait été tué dans plusieurs films Lou Tellegen, qui défraya la chronique mondiale, et théâtraire par ses liaisons avec Sarah Bernhardt et Germaine Ferrer et ses amitiés avec le milliardaire américain, avait débuté au théâtre des Arts dans les premières années de ce siècle. Il fut ensuite le partenaire préféré de Sarah Bernhardt et Germaine Ferrer, et ce sont ces liaisons qui ont fait de lui un grand succès à Hollywood.

R. — OUI.

D. — Est-il exact qu'un commissaire de police de Lille ait été nommé à Dijon qu'il s'agissait d'un suicide individuel ?

R. — Je ne sais pas.

Une tête tranchée nettement comme un couteau...

Le président parle du mémoire de la partie civile et des lacunes qui ont été observées : telle la présence de sang et de la locomotive à l'endroit où l'enquête a été faite, telle la présence de sang et de la locomotive à l'endroit où l'enquête a été faite.

R. — Il avait été remarqué sur le croquis que l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

D. — J'avais le devoir de rechercher si l'axe de la locomotive avait une hauteur, un morceau de cervelle. J'ai discuté à ce sujet, ne croyant pas à une projection par choc en retour.

R. — Les avocats de la partie civile se plaignent de n'avoir pas été convoqués à une certaine répétition. Je tiens à dire que c'est moi qui ai convoqué les avocats de la partie civile à une certaine répétition.

NOTRE ENQUÊTE SUR LE CHOMAGE DANS NOTRE RÉGION

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De plus, en trente-quatre mois, nous avons distribué 1.194.977 kilogrammes de pain, 1.401.000 kilogrammes de charbon, 2.368.228 kilogrammes de pommes de terre, pour une somme totale de 2.439.198 francs.

— On voit sur ces simples chiffres, combien le chômage est un fléau et combien il est coûteux à la ville de Lille.

Aux sommes déboursées, il convient d'ajouter les restrictions forcées imposées aux chômeurs par suite de leur manque à gagner. La pénurie d'achats aggrave par répercussion le manque à gagner des commerçants et industriels.

« Comme autres modes de secours », ajouta M. SALENGRO, « vous pouvez noter encore au budget de 1934 : 1° pour 300.000 francs de chaussures et vêtements distribués par les soins de la Caisse des Ecoles aux enfants nécessiteux, et, en particulier, aux enfants dont les parents sont chômeurs ; 2° pour 150.000 francs de vêtements d'hiver, distribués par les soins du Bureau de Bienfaisance ; 3° la réouverture depuis le 1^{er} Octobre, des cuisines Populaires où le repas coûte 1 franc 50, et avec lequel sont distribués gratuits aux indigents et chômeurs indigents, par le Bureau de Bienfaisance. »

Du travail pour la main-d'œuvre

« Enfin, conclut M. Roger SALENGRO, nous nous sommes efforcés de donner du travail à la main-d'œuvre sans travail qui pouvait être employé. »

« Pour cela, deux grands moyens ont été employés : 1° le démantèlement ; 2° l'aménagement de la voirie nouvelle. »

« L'effectif des chantiers fut de 400 chômeurs. L'importance des travaux effectués est de l'ordre de 13.000.000 francs de travaux encore en cours se chiffre par 2.349.000 francs. »

— Faisons remarquer, en passant, que le démantèlement fut, certes, d'un grand secours pour l'emploi de la main-d'œuvre sans-travail, mais que tous les chômeurs ne purent y être occupés étant donné l'insuffisance physique d'un grand nombre d'entre eux. Il faut une main-d'œuvre et une grande vigueur corporelle pour résister à la fatigue du travail de terrassement, et aux intempéries que l'on doit parfois localement subir.

« Qui qu'il en soit, de par les travaux entrepris avec l'aide des chômeurs, Lille aura vu en ces dernières années éclater la culture de pierre qui empêche son extension, sa liaison avec les faubourgs. Le démantèlement commença par la portion du rempart comprise entre les portes de Cabateau et de Béthune, pour se continuer tout autour de Lille. Il ne reste plus maintenant à abattre que les fortifications comprises entre le Nouveau Boulevard et le Pont-Royal, sur la Deldre. Près du Nouveau Boulevard, le travail est commencé. »

Ce qu'on dit à la préfecture du Nord

À la Préfecture du Nord, on nous a communiqué l'état des chômeurs complets secourus dans l'arrondissement de Lille en fin Septembre.

Voici ce tableau suggestif, par commune :

Communes	Hommes	Femmes
Annœullin	29	1
Armentières	534	134
Comines	160	43
Croix	750	231
Faches-Thumesnil	124	10
Fiers	163	53
Halluin	853	877
Heubeurden	232	47
Hellemmes	827	75
Hem	78	28
Houplines	225	48
La Madeleine	244	37
Lambertart	256	43
Lille	4.415	298
Linselles	207	34
Lomme	398	97
Loos	207	43
Lys	227	44
Marquén-Barceuil	113	8
Mons-en-Barceuil	121	23
Mouvaux	287	47
Mouchin	174	8
Roncq	207	8
Roubaix	4.727	1.588
Saint-André	61	4
Seclin	331	68
Tourcoing	2.549	637
Wasquehal	394	124
Wattrelos	1.105	316

En outre, certaines communes de l'arrondissement de Lille dont la population n'excède pas 5.000 habitants se trouvent comprises dans le Fonds Départemental.

Le nombre de chômeurs secourus par ce organisme s'élève à 10.333 hommes et 1.181 femmes.

Au total, dans tout le département, 42.987 hommes et 7.666 femmes sont secourus en tant que chômeurs complets.

Un plan de travail

La lutte contre le chômage est amorcée. L'Administration préfectorale a mis au point tout un plan qui sera soumis aux Ministères compétents, comme au Conseil Général de Lille.

Ce plan met surtout en avant les projets suivants : Constructions scolaires, électrification des campagnes, adductions d'eau, amélioration du réseau routier, suppression de passages à niveau, canaux d'égouts, travaux du port de Dunkerque, Cité hospitalière de Lille, avec la nouvelle Faculté de médecine et de Pharmacie, diverses constructions hospitalières, Lycée de Lille.

« Comme on voit, l'Administration préfectorale est loin de se désintéresser de la question du chômage, tant à Lille qu'en dehors de Lille. Elle a un plan de travail qui sera soumis aux Ministères compétents, comme au Conseil Général de Lille. »

« Ce plan met surtout en avant les projets suivants : Constructions scolaires, électrification des campagnes, adductions d'eau, amélioration du réseau routier, suppression de passages à niveau, canaux d'égouts, travaux du port de Dunkerque, Cité hospitalière de Lille, avec la nouvelle Faculté de médecine et de Pharmacie, diverses constructions hospitalières, Lycée de Lille. »

« Comme on voit, l'Administration préfectorale est loin de se désintéresser de la question du chômage, tant à Lille qu'en dehors de Lille. Elle a un plan de travail qui sera soumis aux Ministères compétents, comme au Conseil Général de Lille. »

« Ce plan met surtout en avant les projets suivants : Constructions scolaires, électrification des campagnes, adductions d'eau, amélioration du réseau routier, suppression de passages à niveau, canaux d'égouts, travaux du port de Dunkerque, Cité hospitalière de Lille, avec la nouvelle Faculté de médecine et de Pharmacie, diverses constructions hospitalières, Lycée de Lille. »

« Comme on voit, l'Administration préfectorale est loin de se désintéresser de la question du chômage, tant à Lille qu'en dehors de Lille. Elle a un plan de travail qui sera soumis aux Ministères compétents, comme au Conseil Général de Lille. »

« Ce plan met surtout en avant les projets suivants : Constructions scolaires, électrification des campagnes, adductions d'eau, amélioration du réseau routier, suppression de passages à niveau, canaux d'égouts, travaux du port de Dunkerque, Cité hospitalière de Lille, avec la nouvelle Faculté de médecine et de Pharmacie, diverses constructions hospitalières, Lycée de Lille. »

« Comme on voit, l'Administration préfectorale est loin de se désintéresser de la question du chômage, tant à Lille qu'en dehors de Lille. Elle a un plan de travail qui sera soumis aux Ministères compétents, comme au Conseil Général de Lille. »

« Ce plan met surtout en avant les projets suivants : Constructions scolaires, électrification des campagnes, adductions d'eau, amélioration du réseau routier, suppression de passages à niveau, canaux d'égouts, travaux du port de Dunkerque, Cité hospitalière de Lille, avec la nouvelle Faculté de médecine et de Pharmacie, diverses constructions hospitalières, Lycée de Lille. »

« Comme on voit, l'Administration préfectorale est loin